

**Information générale sur la
sécurisation et le rétablissement
de la qualité de l'eau en
provenance du captage « Font de
Cluzac » situé sur la commune de
Sainte-Lheurine**

Cette information est destinée aux habitants des communes de Archiac, Celles, Cierzac, Germignac, Jarnac-Champagne, Lonzac, Sainte-Lheurine et Saint-Martial-sur-Né, alimentés en eau potable en partie par le captage « *Font de Cluzac* » situé sur la commune de Sainte-Lheurine.

En effet, pour l'ensemble des usagers des communes précitées, l'eau potable provient d'un mélange des eaux souterraines issues du captage « *Font de Cluzac* » et de celles des captages « *La Borne F2* » sur la commune de Champagnac et de « *Métairie Puyrigaud* » sur la commune de Léoville. Ce mélange se fait au niveau du réservoir sur tour de Sainte-Lheurine et permet une dilution des eaux souterraines issues du captage « *Font de Cluzac* ».

Lors de la mise en service du captage de « *Font de Cluzac* », les limites de qualité réglementaires pour l'eau distribuée étaient strictement respectées. En 2017, l'ajout de nouveaux paramètres dans le contrôle sanitaire a conduit à observer des dépassements récurrents de pesticides pour l'eau distribuée sur le réseau de Ste Lheurine.

Le captage de Sainte-Lheurine, présentant des dépassements ($> 0,1 \mu\text{g/l}$) en Déséthyl Déisopropyl Atrazine (**DEDIA**), a donc bénéficié entre 2018 et 2021 (**AP N°18-322 en date du 5 février 2018**) puis entre 2021 et 2024 (**AP en date du 3 février 2021 portant prorogation à l'AP N°18-322 en date du 5 février 2018**) de 2 dérogations successives, par lesquelles, Monsieur le Préfet autorisait Eau 17 à distribuer une eau « non conforme » mais potable sans restriction de consommation pour ce métabolite de l'atrazine.

Ces 2 dérogations prévoyaient notamment la mise en place d'un renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau brute et celle distribuée ainsi que la mise en œuvre de travaux permettant de délivrer une eau conforme aux exigences réglementaires.

Pour des raisons techniques, les travaux prévus début 2023, ont dû être temporisés. Néanmoins, et pour répondre à la mise en demeure prononcée par Monsieur le Préfet (**AP N°2024-03-EDCH 01 en date du 14 mars 2024**), les études ont été menées pour réaliser les travaux d'ici 2 ans avec l'installation d'un système de traitement des pesticides ou la réalisation d'aménagements hydrauliques permettant de garantir la conformité de l'eau distribuée sur le paramètre DEDIA d'ici mars 2026.

Malgré son classement « non conforme », et selon l'avis sanitaire et scientifique de la Direction Générale de la Santé (DGS) s'appuyant sur les expertises de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), **l'eau distribuée est consommable sans danger pour la santé humaine, aux teneurs rencontrées.**

A noter que, pour l'eau distribuée, le seuil d'alerte est dépassé de façon très ponctuelle : 4 dépassements sur 37 analyses entre janvier 2021 et janvier 2024 et sur des niveaux très faibles : entre 0,11 et 0,15 $\mu\text{g/l}$ pour un seuil d'alerte de 0,1 $\mu\text{g/l}$ très éloignés de la valeur sanitaire de référence (60 $\mu\text{g/l}$).

Les eaux brutes du captage « *Font de Cluzac* » ainsi que les eaux distribuées font l'objet d'un suivi renforcé depuis 2018. Dans ce cadre, des analyses sont réalisées tous les mois et les résultats sont systématiquement transmis aux services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine. Ce suivi sera poursuivi tant que le retour à la conformité n'est pas avéré.

En cas de danger ou de risque sanitaire pour la population avec un effet direct, l'ARS Nouvelle-Aquitaine prendrait des mesures immédiates de restriction ou d'interdiction d'usage.

Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine

Délégation départementale 17 - Cité administrative Duperré
5 place des Cordeliers- CS 90583 - 17020 LA ROCHELLE CEDEX
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
Service Santé-Environnement 17 : 05.46.68.49.52

Eau 17

131 Cours Genêt - CS 50517
17119 SAINTES CEDEX
secretariat@eau17.fr
Standard : 05.46.92.72.72